

c'est perdre son temps. Je voudrais cependant bien avoir des petits-enfants à caresser et surtout ne pas mourir sans le voir heureux en ménage.

Ma chère Consjance, je ne vous rappellerais pas ce que j'ai fait pour vous, si vous n'aviez parlé de vous acquitter. J'ai cherché à vous être toujours agréable en tout. Il s'agit pour vous à présent de rendre ma vieillesse heureuse ou malheureuse.

Je n'hésite guère sur la réponse que va faire votre bon cœur devant une pareille alternative et dans l'attente de la bonne nouvelle de votre retour, avec le beau mois de mai, je me dis par avance et pour tout de bon

*Votre mère affectionnée* : (Signé) femme SERVOLET.

P. S. — Ne parlez pas de cette lettre à Ursule ou à Mathieu.

#### LETTRE XXIV.

*Constance Daymer à Mad. Servolet.*

Lyon, 20 avril 1866.

Ma chère dame,

Je ne saurais assez vous remercier de la bonté que vous me témoignez, après toutes celles que vous avez eues pour moi. Je suis bien fâchée, croyez-le, de ne pouvoir faire plus qu'au jour de l'an ce que vous me demandez avec des instances attendrissantes. Je crois que je m'y rendrais, si les choses étaient au même état. Mais je suis tout à fait engagée maintenant, étant sur le point de me marier ; ce qui serait fait même sans le retard provenant des pièces de mon futur. Quant à ma place, je ne l'ai pas encore quittée et j'ai reçu directement votre lettre, chez M<sup>me</sup> Mallevai. J'y finirai mon année; elle prend une autre fille seulement pour aller à son château au mois de mai. Elle m'a si bien traitée pour le gage et les étrennes, que j'ai à moi, aujourd'hui 500 fr., outre un assez joli trousseau. Une amie avec qui je devais faire des modes et fleurs, n'a pu se mettre d'accord avec mon futur, quoiqu'il soit riche et bon. Nous resterons donc